

## Reddition de compte pour les points de services

---

Suite aux travaux réalisés en 2022-2023 auprès de l'ensemble des points de services situés sur le territoire du CIUSSS de la Capitale-Nationale, l'équipe du PSOC souhaite vous informer que les éléments suivants doivent se retrouver dans la reddition de compte de votre organisme:

### Rapport d'activités

- Section distincte pour chacun des points de services;
- Description et nombre d'activités réalisées au cours de la dernière année pour chacun des points de services;
- Contribution de la communauté à la réalisation des activités du point de services (ressource humaine, matérielles, financière, etc.);
- Réponse apportée aux besoins du milieu dans lequel se situe le point de service (heure d'ouverture, territoire couvert, nombre de personnes rejointes par les activités, etc.);
- La représentation du point de service sur le conseil d'administration.

### États financiers

- Produire une annexe aux états financiers de la maison mère démontrant pour chaque point de service les revenus et les principales dépenses.

### Rappel

- Les points de services sont financés à même l'enveloppe globale du PSOC sur le territoire de la Capitale-Nationale;
- Les informations recueillies dans la reddition de compte servent à justifier l'utilisation des fonds publics auprès des autorités gouvernementales, incluant le Vérificateur général du Québec;
- Les organismes qui ne répondront pas aux exigences demandées s'exposeront à différentes mesures pouvant aller jusqu'à la retenue ou la révocation du soutien financier.